

Zeitschrift:	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber:	Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band:	1 (1943)
Heft:	2
Artikel:	L'activité des compagnies suisses d'assurances sur la vie en 1941
Autor:	Dasen, Edouard
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-131524

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Documents

L'activité des compagnies suisses d'assurances sur la vie en 1941

L'étude du volumineux rapport publié par le *Bureau fédéral des assurances* sur les résultats obtenus en 1941 par les compagnies d'assurances montre d'une façon impressionnante l'importance de cette industrie dans l'économie suisse. Etant donné le rôle de premier plan que joue la branche « vie », nous nous proposons de montrer par quelques chiffres extraits du rapport mentionné l'ampleur de l'activité des sociétés suisses d'assurances sur la vie.

Le volume des affaires traitées par les douze sociétés suisses d'assurances sur la vie, dont sept travaillent aussi à l'étranger, ressort immédiatement du tableau ci-après :

	Capitaux assurés à fin 1941
	en millions de francs
Affaires suisses	4.679.5
Affaires étrangères	<u>1.798.1</u>
Total	6.477.6

Par rapport à 1940, les capitaux assurés ont accusé un accroissement net de 4 % en moyenne. Cet accroissement net est de 3,1 % pour les affaires suisses et de 6,5 % pour les étrangères. Quant aux primes encaissées, elles atteignent les sommes élevées suivantes :

	Primes encaissées en 1941
	en millions de francs
Affaires suisses	245.9
Affaires étrangères	<u>97.5</u>
Total	343.4

Comparativement à 1940, les primes encaissées sont en augmentation de 3,9 % pour les affaires suisses et de 10,4 % pour les affaires étrangères, soit de 5,7 % en moyenne pour l'ensemble.

En ce qui concerne les *prestations* effectuées par les sociétés à leurs assurés sous forme de paiements de capitaux, de rentes, de rachats et de participations aux bénéfices, les sommes suivantes montrent leur importance :

Prestations en 1941	
	en millions de francs
Affaires suisses	200.5
Affaires étrangères	<u>47.9</u>
Total	248.4

Si l'on compare ces chiffres à ceux de 1940, on remarque qu'en 1941 les prestations ont diminué de 1,8 % pour les affaires suisses et augmenté de 12,6 % pour les affaires étrangères. Cette augmentation est sans doute imputable à la guerre.

Comme on le sait, pour faire face à leurs engagements futurs, les sociétés d'assurances sur la vie doivent constituer des *réserves techniques*; celles-ci sont les dettes des compagnies envers leurs assurés. Elles atteignent des montants considérables.

Réserves techniques à fin 1941	
	en millions de francs
Affaires suisses	2.318.5
Affaires étrangères	<u>569.0</u>
Total	2.887.5

En moyenne, ces réserves techniques sont de 5,2 % supérieures à celles de 1940, soit 4,3 % pour les affaires suisses et 9,3 % pour les affaires étrangères.

Vu les capitaux considérables détenus par les compagnies pour des tiers, il est du plus haut intérêt d'être orienté sur la nature des *placements* effectués par les sociétés :

	Placements à fin 1941
	en millions de francs
Titres hypothécaires	1.186.6
Titres	767.3
Prêts à des corporations ...	420.4
Créances inscrites	283.5
Prêts sur polices	186.8
Biens immobiliers	141.4
Effets, avoirs en banque, comptes de chèques et caisse	79.8
Prêts contre gages, divers	28.3
 Total	 3.094.1

A fin 1940, les placements se montaient à 2.933.4 millions de francs. D'après la nature et la répartition de ces placements, on se rend compte que ceux-ci sont effectués suivant les principes d'un « bon père de famille ». Leur nature montre en outre l'intérêt primordial et, partant, celui des assurés, qu'ont les sociétés d'assurances au maintien de finances publiques saines et d'une monnaie stable. Une dépréciation de la monnaie a pour tous les épargnants des répercussions fâcheuses.

En considérant l'importance de ces capitaux, on se rend aisément compte du rôle que joue pour les sociétés d'assurances sur la vie le *taux d'intérêt*. Suivant les indications données par le rapport du Bureau fédéral des assurances, on voit que le revenu moyen a constamment diminué ces dernières années. Voici ces chiffres :

Revenu moyen			
Année	%	Année	%
1930	5,33	1936	4,54
1931	5,29	1937	4,29
1932	4,98	1938	4,18
1933	4,73	1939	4,05
1934	4,53	1940	3,93
1935	4,51	1941	3,88

Depuis 1930, le revenu moyen a diminué de 1 ½ % en chiffre rond. Ainsi que le fait ressortir le rapport du Bureau fédéral, une diminution de 1 ½ % du taux d'intérêt représente une perte d'intérêts de 45 millions de francs sur le

montant de 3 milliards de francs environ de capitaux placés par les compagnies.

Ces chiffres prouvent clairement combien est fondée la politique des compagnies d'assurances sur la vie qui préconise l'adoption d'un taux d'intérêt nettement inférieur à celui du marché pour le calcul des primes et des réserves techniques. Pour l'assuré, l'examen de ces chiffres expliquera pourquoi ces dernières années la participation aux bénéfices a dû être réduite.

Au sujet du rôle important joué par le taux d'intérêt dans l'assurance sur la vie, il faut mettre en évidence ce qui suit : Depuis la création de la surveillance des sociétés d'assurances sur la vie par l'Etat, les primes encaissées jusqu'à fin 1941 ont dépassé 5,3 milliards de francs. Au cours de la même période, plus de 3,7 milliards de francs ont été payés sous forme de capitaux, rentes, valeurs de rachat et participations aux bénéfices. Comme les compagnies ont constitué des réserves techniques pour prestations futures et pour la participation aux bénéfices d'un montant d'environ 2,5 milliards de francs, le total des sommes affectées aux assurés dépasse donc de 1 milliard de francs le total des primes encaissées. Ce supplément considérable a été fourni par le revenu des capitaux placés. C'est un résultat remarquable.

Dans un intéressant chapitre, le rapport que nous examinons donne des indications particulièrement instructives sur l'importance des assurances sur la vie pour l'économie du pays. Voici un dernier tableau concernant l'ensemble des affaires conclues en Suisse par les sociétés d'assurances concessionnées :

	1941		1886
	Total fr. 1000	par ménage fr.	par ménage fr.
Capitaux assurés	4.712.685	4.112	580
Nombre des polices	1.326.761	1.16	0.09
Primes encaissées	247.079	216	21
Prestations aux assurés	203.513	178	13
Réserves techniques	2.336.627	2.073	—

A fin 1941, il existait donc en moyenne par ménage plus d'une police d'assurance sur la vie d'un montant supérieur à 4.000 francs. Depuis 1886, la somme assurée moyenne a donc été septuplée. Ce multiplicateur suffisamment éloquent prouve que l'initiative privée en matière d'assurances sur la vie a rencontré un grand succès auprès d'une part très importante de notre population et il ne reste qu'à souhaiter la voir poursuivre librement son activité bienfaisante pour tous.

Edouard DASEN.